

Metz, le 15 janvier 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Laurent Staab
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

GAEC KLEIN
19 rue de l'Abbé Simminger
57480 KIRSCHNAUMEN

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux de drainage
- GUN – 2023 - 0040

REF : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3320. Drainage\KIRSCHNAUMEN\2023 GAEC KLEIN

P.J. : 1

Monsieur le gérant,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif aux travaux de drainage pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 24 novembre 2023, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 24 janvier 2024. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété.** La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la commune de Kirschnaumen pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Céline DELLINGER

Copie : Mairie de Kirschnaumen